



Le Mot du Jeudi

29 juin 2017

Le mot du jeudi en PDF , [C'EST ICI !](#)

Non à l'école au collège !

Pas de classes de CM implantées à Jean Lurçat

Nous, personnels des écoles Voltaire et Paul Valéry et du collège Jean Lurçat, avons appris par voie de presse l'existence d'un projet conjoint de la mairie d'Angers et de la DSDEN 49 d'implanter des classes de CM1/CM2 dans l'enceinte du collège Jean Lurçat. Nous nous sommes constitué-e-s en Assemblée Générale le 22 mai pour débattre du projet avec le soutien de l'intersyndicale FSU-SUD-CGT-FO.

Tout d'abord nous déplorons de n'avoir jamais été avertis de l'existence d'un tel projet par notre hiérarchie ni d'avoir jamais été consulté-e-s sur celui-ci.

Lors de la discussion de l'AG, nous nous sommes opposés unanimement à ce projet.

Nous demandons donc une audience auprès du DASEN du 49 pour porter notre refus déterminé de celui-ci.

Pour nous, la réussite des élèves passe par des mesures de toute autre nature :

- une rénovation des locaux des écoles existantes;
- le déplacement du collège dans de nouveaux locaux et sur un lieu proche qui favorise la mixité sociale;
- les transports gratuits pour tous nos élèves;
- du temps de réunion entre tous les collègues du secteur, sur le temps de travail devant élèves, avec les moyens en remplacement adéquats.

Les personnels enseignants des écoles Paul Valéry et Voltaire et du collège Jean Lurçat.

Communiqué fédéral

CP à 12 : le grand n'importe quoi

Les CP à
12
**Le grand
n'importe
quoi !**

Dans plusieurs départements, les enseignant-e-s se sont mobilisé-e-s contre la mise en œuvre des CP à 12 en REP+ à la prochaine rentrée.

Les personnels protestent contre la suppression du dispositif « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) et contre l'obligation qui leur est faite de mettre en œuvre cette mesure de marketing politique.

Ces CP à 12 vont s'ouvrir avec des postes déjà existants et redéployés au détriment des postes PDMQDC (qui ont eu à

peine le temps d'exister) et des postes de remplaçant-e-s (qui sont déjà largement insuffisants).

À 10 jours de la fin de l'année scolaire, cette décision met les équipes éducatives en grande difficulté :

- Les locaux pour diviser en deux les classes de CP sont souvent inexistantes ou insuffisants. Les municipalités ne sont pour beaucoup pas en mesure d'assurer des conditions matérielles satisfaisantes pour créer ces classes.
- En imposant un cadre d'effectif restreint sur un seul niveau, cette décision bafoue la liberté pédagogique des équipes, qui ne pourraient par exemple plus former des classes multi-âges ou décider d'autres organisations qui sortent du cadre traditionnel.
- Ces nouvelles contraintes sur la répartition des élèves pèsent sur les effectifs des autres classes.

À cause de cette mesure, les PDMQDC et les remplaçant-e-s sont déplacé-e-s d'office. Les droits des personnels en matière d'affectation sont ainsi bafoués. C'est aussi le cas des répartitions des postes prévues dans les cartes scolaires et de leur contrôle par les instances représentatives des personnels.

Cette opération de communication, qui présente ce dispositif comme une panacée garantissant la réussite des élèves, va mettre les enseignant-e-s de CP en REP+ sous pression. Cette injonction de réussite à 100% ne tient pas compte des facteurs sociaux. Elle vise à dissimuler le manque de moyens réels de prévention et de prise en charge des difficultés. Cela supposerait notamment des RASED complets en nombre suffisant, une médecine scolaire digne de ce nom, une formation initiale et continue à la hauteur des besoins et une réflexion sur les pratiques pédagogiques.

Une fois de plus, les personnels subissent les lubies des mandatures successives et leurs aberrations pédagogiques, au détriment de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves.

SUD éducation revendique :

- la baisse générale des effectifs par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives
- le maintien de toutes les écoles dans les dispositifs de l'éducation prioritaire, avec des seuils d'effectifs réduits pour tout-e-s
- plus de professeur-e-s des écoles que de classes dans toutes les écoles, la réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves.
- le respect du choix des équipes pédagogiques concernant la répartition des élèves et la constitution des classes.

Peut-on refuser ?

En appui des mobilisations, les personnels peuvent s'appuyer sur les dispositions de l'article 2 du décret 89-122 relatif aux directeurs d'école,

confirmées par la circulaire 2014-163 du 1er décembre 2014. Ces textes réglementaires indiquent qu'il appartient bien aux équipes, en conseil des maître-sse-s, d'organiser par elles-mêmes la répartition des élèves dans les classes en fonction de leurs objectifs pédagogiques. Les personnels n'ont donc pas à se sentir tenus de se conformer à ces injonctions hiérarchiques, et ce d'autant plus qu'aucune nouvelle instruction officielle n'est parue.

Landreau : bravo!
Une lutte gagnée!



Le mouvement de lutte au collège Landreau est terminé, les AED (et les collègues qui les soutenaient) sont content-e-s d'avoir gagné le maintien de leur quotité horaire et donc de leur salaire, et d'avoir fortement contribué à la création d'une troisième classe de 5^{ème}.

Vous trouverez deux articles sur la lutte des AED du collège Landreau suite à leur conférence de presse du 26 juin en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://precarite-education-49>.

En bref

Gel du budget de l'EN : Le ministre a annoncé le gel du budget et des postes dans l'éducation nationale, en affirmant que "nous avons le nombre de postes qui convient". Sans doute ce nombre convient-il au projet d'école du tri social de ce gouvernement. Mais il n'est certainement pas suffisant pour une école de l'égalité et de l'émancipation

<http://sudeducation.org/Gel-des-postes-et-du-budget-de-l.html>

NDDL : De nos terres à la Terre... Résister, agir, vivre

Le rassemblement annuel organisé par la Coordination des opposant-e-s aura lieu les 8 et 9 Juillet 2017; soyons-y nombreux-ses!

Plus d'infos : <http://notredamedeslandes2017.org>

Pèlerinage, marche pour la protection de l'enfance : Cette marche a pour finalité d'aller interpeller le nouveau gouvernement sur la situation préoccupante de la protection de l'enfance dans le Maine et Loire et comme partout en France, lors des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance à Paris, le 4 juillet 2017. Appel aux dons : Solidarité Marche vers Paris : www.leetchi.com/fr/Cagnotte/20787446/ce9c1bc0

aire vivre une démocratie réelle

AG de SUD éducation 49



C'est parce que nous aspirons à un mouvement syndical démocratique et autogestionnaire que nos Assemblées Générales sont le cœur de nos prises de décision, véritable exercice démocratique au quotidien. La prochaine AG du syndicat est programmée le **mardi 4 juillet de 20h à 22h30**, au local de Solidaires à la Bourse du travail d'Angers.

- 5 bonnes raisons d'adhérer à SUD Éducation : <http://www.sudeducation.org/Face-aux-attaques-renforcons-le.html>
- le bulletin d'adhésion : [ICI!](#)



Esther BIO, Jérôme HOEVE, Olivier « GOLDEN » LORREYTE, Guillaume HALLIER co-bureaucrates du jeudi, Patrice PRANLAIR, Gilles et Yoann Sont